



Congés d'été déterminés par le patron sans accord

Par **claudio**, le **24/03/2010** à **22:15**

Bonjour, rn rn rn Aujourd'hui, mon patron m' a annoncé que mes vacances d'été seraient prises du 15 juillet au 15 août 2010 sans mon accord, sans m'en avoir parlé à l'avance. Ma conjointe ayant ses vacances au mois d'août, je ne souhaite pas accepter ses dates sachant que nous avons des enfants. De plus je ne veux pas prendre 4 semaines mais 3. C'est une braserie mais qui ne ferme pas ses portes pour l'été donc pas de souci d'organisation. A-t-il le droit ? que puis-je faire ? rn rn rn Merci beaucoup de vos réponses rn rn rn Mr LEVIEUX Claude

Par **Cornil**, le **27/03/2010** à **23:47**

Bonsoir Claude rn rn Voir ma réponse sur le même sujet: rn http://www.experatoo.com/conges-vacances/conge-paye-impose-employeur_63233_1.htm rn rn rn Tout ce que tu peux faire c'est expliquer ta situation, mais l'employeur n'est pas tenu de te donner satisfaction... rn rn rn Bon courage et bonne chance.